Accusé de réception en préfecture
078-257801340-20220421-05-2022-AI
Date de télétransmission : 21/04/2022
Date de réception préfecture : 21/04/2022

Unilys ACTIFS AU QUOTIDIEN | SICGP Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine

ARRETE N°5/2022 : Arrêté de fermeture partielle du Dôme

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1ère catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT les horaires d'ouverture du Dôme au public, les jeudis de 18h00 à 22h00 ;

CONSIDERANT l'animation « Aqua night » organisée par le Dôme le jeudi 21 avril 2022 dans la partie aquatique de l'établissement ;

CONSIDERANT les délais d'installation de cette animation ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace aquatique sera exceptionnellement fermé au public non inscrit à l'animation « Aqua night » le jeudi 21 avril 2022 de 18h00 à 22h00.

ARTICLE 2 : Les espaces « forme » et « bien-être » ouvriront leurs portes aux horaires habituels.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21 AVR. 2022

Transmis en Préfecture et affiché le 21 AVR. 2022

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal